



MAIRIE

69870 POULE -LES ÉCHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2015 à 20 h 30

Présents : BÉROUJON JB, CARRET M, CHAMPALE A, COULEUR J, CODELLO R, DESMONCEAUX JM, FIMBEL A, FLÈCHE C, HOFFMANN V, LABROSSE B, MÉLINAND F, PETIT I, TRONCY JM, VIGNE M.

Absent : L.PINTO

Secrétaire de séance : J.COULEUR

APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL PRÉCÉDENT DU 20 NOVEMBRE 2015.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération : amendes de police 2015, accord par 14 voix sur 14 (**à main levée**).

Délibérations :

- Demande subvention : le stade municipal de football utilisé par l'USP nécessite des travaux de sécurisation : remplacement de la main courante en béton et des abris de touches vétustes. Le montant des travaux est de 18 579 €, le conseil municipal accepte à l'unanimité (**à main levée**), d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 5 000 € dans le cadre de l'appel à projets infrastructures de la F.F.F. « Horizon Bleu 2015 » pour participer au financement de ces travaux.
- Projet de schéma de coopération intercommunale : ce projet destiné à rationaliser la carte intercommunale doit être élaboré en collaboration avec les élus locaux et les membres de la commission départementale et métropolitaine de coopération intercommunale (CDMCI). Il a été présenté le 16 octobre 2015. Le conseil approuve le volet prescriptif par 11 voix pour et 3 abstentions ; prend acte du volet prospectif, par 11 voix pour et 3 abstentions, en indiquant que les propositions peuvent être amenées à évoluer ou à se modifier d'ici l'horizon 2020. Le conseil s'oppose à l'unanimité au regroupement des syndicats des eaux en raison du risque qui pourrait peser sur le devenir de la gestion de nos sources.
- Convention avec La Poste pour la numérotation des habitations : la commission arrive au terme de la première étape de son travail qui a consisté à nommer les voies de la commune avec la méthodologie de La Poste mise à disposition. Il a été choisi de privilégier pour les voies principales l'indication de la destination (commune voisine), pour les voies secondaires de garder le nom des hameaux et d'adopter par secteurs des noms de fleurs, d'arbres...ou alors d'évoquer un site remarquable (lavoir, réservoir...). Dans ce cadre, La Poste propose une assistance et, à titre onéreux, une prestation de numérotation des habitations et bâtiments pour un coût de 2109 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité (**à main levée**) les termes de la convention d'assistance et autorise Madame le Maire à signer celle-ci et à mener à bien ce dossier.
- Programme local de l'habitat de la COR : la COR a arrêté son Programme Local de l'Habitat (PLH) le 21 octobre 2015 et les conseils municipaux doivent se prononcer sur les moyens relevant de leurs compétences respectives. Ce projet comprend un diagnostic qui décrit le territoire, des orientations autour de quatre axes d'interventions et un plan d'action qui décline des fiches actions pour chacun des axes. Le Conseil approuve ce projet à l'unanimité (**à main levée**).
- Choix du bureau d'études pour révision du PLU : une consultation a été faite dans le cadre d'un marché public pour mener à bien la révision générale du PLU. Trois cabinets d'études ont satisfait aux demandes exprimées dans le cahier des charges et après comparaisons du coût mais aussi en fonction des prestations fournies, il s'avère que la proposition faite par le cabinet LATITUDE permet de

s'attendre à une qualité de travail satisfaisante pour un coût de 27 335 € TTC. Le conseil approuve à l'unanimité (**à main levée**) le choix du cabinet LATITUDE.

- Assistance juridique du CDG : le Centre de Gestion (CDG) propose à la commune une aide juridique qui lui est indispensable. La participation prévue pour 2016 est de 932 € contre 898 € pour 2015. Cette modification doit faire l'objet d'un avenant. Le conseil approuve à l'unanimité (**à main levée**) cet avenant.
- Indemnité de conseil du trésorier : une indemnité est allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Le calcul de l'indemnité s'effectue à partir de la moyenne des dépenses réalisées par la municipalité sur les trois années précédentes, celle-ci sera donc de 435,15 € brut. Le conseil accepte par 12 voix pour et 2 contre (**à main levée**), le versement de cette indemnité.
- Amendes de police 2015 : les amendes de police sont gérées par le Département, une subvention a été allouée pour effectuer sur notre commune des travaux de marquage au sol sur la totalité de celle-ci. Il est demandé d'accepter la somme de 3061 € qui a été attribuée à notre commune et utilisée à cette fin, vote à l'unanimité (**à main levée**).

Questions diverses :

- Présentation de l'arrêté de passage de la COR en communauté d'agglomération.
- Schéma de mutualisation de la COR : les volets assistance à la passation de marchés, programme européen, assistant de prévention, formation, informatique et téléphonie sont à retenir.
- Roche d'Ajoux : la coupe a été réalisée par les Brigades Vertes, des bancs ont été faits avec une partie de celle-ci.
- DSP : la Lyonnaise des Eaux prend la suite au 1^{er} janvier 2016.
- Regroupement de communes : réunion le 7 décembre, Thel, Pont Trambouze et Cours se regroupent, maires délégués pour Thel et Pont Trambouze. Réflexion à mener sur ce sujet.
- Remerciements des employés communaux pour les chèques cadeaux offerts.

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 22 janvier à 20 H 30